

Date de dépôt : 5 juin 2019

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. François Baertschi : Fraude électorale au service des votations : les membres du personnel fixe et temporaire sont-ils résidents sur le territoire du canton de Genève ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 15 mai 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Suite à la fraude électorale qui a frappé le service des votations et élections, nous voulons nous assurer du lieu de résidence des employés fixes et temporaires.

Ma question est la suivante :

Les membres du personnel fixe et temporaire du service des votations et élections sont-ils tous domiciliés sur le canton de Genève ?

Si ce n'est pas le cas, nous voulons connaître le nombre de personnes domiciliées sur le territoire du canton de Genève, dans un autre canton suisse ou sur France.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les membres du personnel fixe et temporaire du service des votations et élections sont-ils tous domiciliés sur le canton de Genève ?

Si ce n'est pas le cas, nous voulons connaître le nombre de personnes domiciliées sur le territoire du canton de Genève, dans un autre canton suisse ou sur France.

La grande majorité du personnel est domiciliée dans le canton de Genève.

Seules 2 personnes font exception : une personne (personnel fixe) réside en France et une personne (personnel auxiliaire) est domiciliée dans le canton de Vaud.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS